

le Gouvernement qui en a besoin. Je m'attends bien que le personnel va être diminué de quelques centaines au cours de la présente année; et peut-être en sera-t-il de même l'année prochaine, quoique le nombre des malades soit à peu près le même qu'il y a douze mois. Puisque nous en sommes à l'article "des soins aux malades" je pourrais dire que l'année dernière nous avons eu, je crois, dans nos hôpitaux environ 3,730 malades et d'après les derniers chiffres qu'on me donne nous en aurions encore 3,704, soit un peu moins que l'année dernière. On prétend parfois que le département est trop rigoureux, que nos médecins refusent des soins à des gens qui auraient le droit d'en recevoir. J'ignore si cette accusation est juste ou non, néanmoins je n'ai jamais entendu dire que nos médecins aient admis à l'hôpital des gens qui n'auraient pas dû y être, je ne sache pas qu'il s'y trouve quelqu'un aujourd'hui qui n'ait besoin de soins. Il se peut qu'on prétende qu'il y a des soldats qui ne reçoivent pas les soins qu'ils auraient droit d'avoir. Dans ce cas-ci il faut nous en tenir à l'opinion des médecins, c'est une matière qui relève de leur compétence. Je regrette d'avoir si longuement retenu le comité, mais j'ai cru que je devais ces explications aux honorables députés.

M. CLARK: Pendant qu'il parlait j'ai demandé au ministre de nous dire le coût de l'administration des pensions. Il me répondit qu'il allait me donner ces chiffres, mais il n'en a rien fait. Je voudrais signaler au comité un détail d'une déclaration faite par l'honorable député de Yale (M. Stirling) qui n'est pas à son siège en ce moment. Notre collègue n'a pas parlé du montant dépensé en pensions, ni du coût de l'administration des pensions. J'ai toujours pensé qu'il en coûtait peu pour administrer ces pensions. L'honorable député de Yale a fait allusion à toute autre chose. Il a fait une distinction entre le coût de l'administration des pensions et l'autre service du rétablissement des soldats dans la vie civile et s'il s'est trompé mon honorable collègue sera trop heureux d'être repris. J'inviterais donc le ministre à nous dire en termes aussi concis que possible ce qu'il en coûte pour administrer les pensions en dehors du service du rétablissement des soldats.

L'hon. M. BELAND: Nous ne pouvons nous procurer de renseignements là-dessus. En dehors de ce qui se fait au département il n'y a pas de service particulier pour l'administration des pensions.

M. CLARK: N'existe-il pas de renseignement qui permette au ministre de nous dire à l'avenir combien il en coûte pour administrer, chaque année, 39 millions en pensions?

L'hon. M. BELAND: Cela entraînerait un long travail de comptabilité, quoiqu'il puisse se faire. L'honorable député ne doit pas perdre de vue que les employés préposés aux allocations versés aux soldats hospitalisés administrent aussi les pensions. Nous n'avons qu'un seul département sous un seul toit à Ottawa; et des fonctionnaires accomplissent toute la tâche administrative qu'on réclame d'eux. Il fut un temps où les pensions étaient administrées par une commission tout à fait étrangère au département. C'était avant 1921, c'est à mon prédécesseur immédiat qu'on doit la fusion du service de l'administration des pensions et de celui du rétablissement des soldats proprement dit. A ce moment-là huit cents fonctionnaires passèrent de la commission des pensions au département du rétablissement des soldats dans la vie civile, et l'on payait \$880,000 à ces huit cents fonctionnaires. C'est le seul renseignement que je puisse obtenir. Il est possible qu'après quelques années de pratique et d'entraînement de la part des fonctionnaires on arrivera à administrer les pensions à un coût beaucoup moindre qu'au temps où une commission s'en occupait; mais à l'époque de la fusion des deux services huit cents fonctionnaires sont entrés au département de l'établissement civil.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: La manière dont les prévisions budgétaires sont préposés porte à faire des comparaisons du genre de celles dont le ministre se plaint.

L'hon. M. BELAND: J'en conviens.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il n'y a rien, qui paraisse, dans le crédit à l'intention du rétablissement civil des soldats, à propos des pensions; mais par contre l'article 94 mentionne les appointements et les dépenses casuelles de la commission des pensions du Canada. Sous la rubrique des pensions nous payons \$109,380 en appointements. Il est évident par conséquent que quiconque tente de tabler un calcul sur les chiffres du ministère ferait la même erreur que l'honorable député de Yale.

L'hon. M. BELAND: L'article 94 n'intéresse pas du tout l'administration: le montant de \$89,000 est à l'intention de la rémunération du personnel immédiat et de dix médecins conseillers. Je conviens que vu la manière dont ces chiffres paraissent au cahier des prévisions budgétaires l'erreur de l'honorable député de Yale s'explique; mais cela n'explique pas qu'il ait fait erreur au point d'affirmer que 71 p. 100 des crédits étaient consacrés à l'administration. Cette erreur était trop grossière. Mais si on confrontait les crédits destinés aux pensions et le budget administratif